

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 12

Artikel: Tourisme et hôtellerie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-540932>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SUISSE DES HOTELS

Bâle, 20 mars 1930

N° 12

SCHWEIZER H HOTEL-REVUE

Basel, 20. März 1930

N° 12

Nouvelles de la Société

Comité central

Le Comité central de la S. S. H. se réunira le lundi 31 mars 1930 à Genève pour examiner les affaires statutaires habituelles : rapport de gestion, comptes de l'exercice 1929, budget pour 1930, etc. A l'ordre du jour figurent également les questions suivantes : rapports des sous-commissions du Comité central, élaboration de l'ordre du jour de la prochaine assemblée des délégués, relations de la S. S. H. avec l'Union suisse des arts et métiers et avec la Société suisse des cafetiers, taxes supplémentaires pour l'usage du téléphone, affaires internes.

La séance du Comité central sera précédée d'une réunion du Comité-directeur.

Le 1er avril aura lieu une conférence avec des représentants de l'Automobile-club de Suisse et du Touring-club suisse en vue d'étudier certains problèmes d'intérêt commun, spécialement celui des doubles emplois constatés dans l'édition de guides pour automobilistes et des inconvenients qui en résultent en ce qui concerne la publicité hôtelière.

Les sections et les sociétaires qui désiraient soumettre des propositions à traiter aux prochaines réunions de Genève sont priés de les porter à la connaissance de la direction du Bureau central à Bâle pour le 28 mars au plus tard.

Avis aux Sociétaires

Droits d'auteurs

Nous apprenons que des représentants de la SACEM, se référant à une communication antérieurement publiée dans l'*Hôtel-Revue*, ont réclamé de divers établissements le paiement de droits d'auteurs à dater du 1er mars 1928.

Il y a lieu de remarquer à ce propos que l'assertion formulée dans cette circulaire par la SACEM, suivant laquelle il aurait été « convenu » de s'en tenir pour ces payements à l'ancien tarif, est inexacte.

Nous prions instamment nos sociétaires de suivre strictement, pour ce qui concerne la SACEM, les directives données dans de précédents numéros et notamment les suivantes :

1. Ne payer en aucun cas des droits d'auteurs que l'on prétend être dus pour les années précédentes.

2. Ne conclure des contrats individuels libres pour le règlement de la perception des droits d'auteurs que pour l'avenir et exclusivement sur la base de l'ancien tarif; refuser de payer des taxes plus élevées.

3. Faire jouer par les orchestres seulement des morceaux non protégés; ne livrer des programmes en aucun cas et veiller à ce que personne n'indique les morceaux qui sont joués.

4. En cas de menaces de la part de la SACEM ou de ses avocats, directement ou par l'intermédiaire des organes judiciaires, demander des instructions au Bureau central à Bâle.

Tourisme et hôtellerie

Des idées fausses

Une politique qui n'est pas la bonne

Si l'on cherche à s'informer des idées qui courent dans le public à propos du tourisme et de l'hôtellerie, on est forcément de constater, malheureusement, que ces idées sont, sinon totalement fausses, du moins très inexacts et presque toujours incomplètes.

WOBA Exposition suisse de l'habitation à Bâle du 16 août au 14 septembre 1930

Le Woba-Hôtel ne sera pas un établissement hôtelier complet, prêt à entrer en exploitation. Comme l'Exposition de l'habitation en général, il doit montrer avant tout les capacités de l'industrie suisse en ce qui concerne la construction, l'aménagement et l'ameublement, en tenant compte des considérations d'ordre technique, économique et social; il doit en même temps faire dans le public une propagande active et efficace pour la diffusion des idées modernes et rationnelles s'appliquant à l'habitation à l'hôtel.

La section hôtelière de l'Exposition de Bâle doit présenter ce qu'il y a de meilleur comme qualité, ce qui répond le mieux au but pour lequel on l'a construit ou confectionné, ce qu'il y a de plus parfait comme travail professionnel spécial. Il est permis de croire qu'une pareille manifestation suscitera dans l'hôtellerie suisse un très vif intérêt, surtout si l'on songe à la valeur éducative de cette démonstration; les hôteliers expérimentés eux-mêmes y trouveront la réalisation de principes nouveaux et de progrès insoupçonnés.

Les trois quarts de la halle IV de la Foire suisse d'échantillons (la grande halle aux machines qui sert de vélodrome d'hiver) seront réservés au groupe hôtelier, ce qui indique assez l'importance attachée à cette section par les organisateurs de l'exposition.

D'un côté du vestibule s'aligneront des installations diverses: bureau d'hôtel, caisse, chambres et salons privés, salles de correspondance et de lecture, salons publics, fumoir, bar, restaurant et salle à manger, avec un hall spacieux. De l'autre côté on trouvera différentes catégories de chambres et d'appartements d'hôtel avec tous leurs accessoires. L'extrémité de cette aile est réservée à quelques locaux de pensionnats, dortoirs, etc. Une autre partie de la halle sera occupée par la cuisine d'hôtel, par des installations sanitaires et par une exposition de plans modernes d'hôtels. Une partie des locaux de société exposés serviront en même temps au repos et à la distraction des visiteurs, de même qu'une terrasse aménagée dans un jardin créé en pleine halle et un dancing séparant le restaurant de la salle à manger. Il est possible que le café-restaurant soit exploité comme confiserie et non comme restaurant ordinaire; cette question sera tranchée ultérieurement.

Le comité d'organisation espère rencontrer dans les meilleurs hôtels de l'intérêt à participer indirectement à l'exposition. Et voici comment. Par exemple le propriétaire de l'hôtel X. se propose de transformer prochainement un salon public ou un salon de lecture. Il fait part de cette intention à la direction du Bureau central de la S. S. H. à Bâle, qui en donne connaissance au comité de l'exposition. Ce dernier

soumet alors des propositions à l'hôtelier pour la fourniture de l'ameublement désiré par une des firmes qui ont annoncé leur participation à la WOBA. Le fabricant, après la clôture de l'Exposition de Bâle, livre l'ameublement, à un prix favorable, au propriétaire de l'hôtel. On peut aussi s'intéresser à l'installation de locaux plus considérables. C'est ainsi qu'un restaurateur présentera une commande de 250 chaises et l'ameublement neuf d'un local de restauration. Les hôteliers peuvent être certains en tout cas de trouver dans les maisons exposantes tout ce qu'ils peuvent désirer de plus beau, de plus pratique et de meilleur comme ameublements de chambres ou d'appartements complets.

Divers fabricants de meubles et des maisons d'installations se sont déjà déclarés disposés à donner leur active collaboration au groupe de l'hôtellerie. Il est à présumer que l'hôtellerie elle-même, de son côté, tiendra à récompenser les efforts accomplis pour faire connaître ce qui se fabrique aujourd'hui de mieux et de plus nouveau, soit en favorisant comme nous l'avons dit la présentation d'ameublements de pièces diverses, soit en envoyant à la WOBA de très nombreux visiteurs hôteliers.

* * *

Note de la rédaction. — A la fin de l'année dernière, nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs de l'hôtellerie sur les possibilités offertes à l'exposition qui se prépare à Bâle. Nous avons relevé entre autres que les hôteliers qui se proposent d'acheter des ameublements neufs pour la modernisation, en automne ou en hiver, de telle ou telle partie de leur maison, seraient bien inspirés en effectuant leur commande à temps pour que les fournisseurs soient en mesure d'en présenter l'exécution à l'Exposition de Bâle avant de la livrer à l'hôtel. Ceci concerne spécialement les installations et ameublements de cuisines, de halls, de restaurants, de salons et de chambres de clients. Ainsi d'un côté les fabricants seraient en état de démontrer les capacités de l'industrie suisse en faisant voir au public non pas seulement des objets isolés, mais des ensembles complets, même d'une certaine importance. D'autre part les hôtels, par le fait même, auraient une excellente occasion de se faire de la réclame, leur nom devant être affiché à l'exposition, et une *réclame gratuite*, les frais étant supportés par les fournisseurs exposants.

En renouvelant cet appel, nous prions les établissements intéressés de communiquer le plus tôt possible leurs intentions au Bureau central de la Société suisse des hôteliers à Bâle, afin que toutes démarches puissent être accomplies encore en temps utile.

Beaucoup de personnes, même appartenant à des milieux où l'on reçoit généralement une certaine instruction dans le domaine économique, ne se rendent pas compte qu'à l'heure actuelle le tourisme est l'une de nos principales industries suisses, l'une de celles qui font entrer dans le pays le plus d'argent *français*, c'est-à-dire non compensé en partie par des exportations d'argent à l'étranger pour l'achat de matières premières. Beaucoup ignorent que l'apport du tourisme est *indispensable* à l'équilibre de notre balance commerciale et que de ce fait les industries touristiques jouent dans notre économie nationale un rôle de premier plan.

Dans le tourisme, on ne voit trop souvent que nos stations mondaines d'étrangers, nos centres d'alpinisme et de sports d'hiver, nos stations balnéaires et climatiques, nos séjours de repos et, par conséquent, en première ligne, nos hôtels.

L'hôtellerie n'est que le rouage, indispensable il est vrai, qui sert de mécanisme économique intermédiaire entre les producteurs, les grossistes, les fabricants et artisans d'un côté, et les consommateurs représentés par la clientèle touristique de l'autre. Pour que ce rouage puisse fonctionner normalement, il ne faut pas trop serrer l'engrenage, mais ménager un peu de jeu entre les prestations financières qu'on exige de l'hôtellerie et les tarifs qu'elle peut appliquer à sa clientèle. Plus on restreint cette liberté de mouvement, plus on empêche l'hôtellerie nationale de lutter contre la concurrence chaque année croissante de l'hôtellerie étrangère. Autrement dit, faire hausser d'une manière ou d'une autre nos tarifs d'hôtels, c'est détourner vers d'autres pays non seulement le courant touristique international, mais aussi le courant touristique national; en effet les Suisses, qui comme tout le monde savent compter, vont naturellement passer leurs vacances là où ils s'en tirent à meilleur compte. Les conséquences de ce détournement des mouvements touristiques, dont nous sommes menacés, retomberaient nécessairement sur toutes les industries, sur tous les commerces, sur tous les établissements financiers, sur tous les meilleurs producteurs en relations avec l'hôtellerie; elles se feraien non moins gravement sentir dans les recettes des entreprises de transports et dans celles des régies fédérales comme dans le produit des impôts. L'hôtellerie n'y perdrait pour son compte que son bénéfice propre, c'est-à-dire le rendement des capitaux engagés. C'est le pays lui-même qui subirait les plus lourdes pertes.

* * *

Depuis la guerre, le tourisme a pris en Europe un extraordinaire développement. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions du fait que les gouvernements, à l'affût de toute nouvelle possibilité de recettes, aient cherché à profiter de cette aubaine inespérée.

A cet effet, ils s'y prennent en général de deux manières.

Ou bien ils battent monnaie en actionnant la machine des taxes: taxes sur les passeports, visas et autres papiers de légitimation, taxes d'embarquement et de débarquement, taxes sur les notes d'hôtel et de restaurant, taxes sur les boissons de luxe, taxes sur le chiffre d'affaires, taxes de séjour, taxes sur les jeux et autres distractions, etc.

Ou bien ils frappent le tourisme moins directement, mais tout aussi sûrement, avec l'arme multiple des hauts tarifs des transports établis, des augmentations de droits de douane et des lourds impôts sur les affaires hôtelières.

L'application des deux systèmes, si elle est poussée trop loin, aboutit au même résultat: elle entrave dans le pays le mouvement touristique.

Notre époque est avant tout une époque d'affaires, une époque où l'on est forcé de compter de très près ce qu'on gagne et ce qu'on dépense. Aujourd'hui, le touriste qui cherche un but de déplacement n'a que l'embarras du choix et il se rend de préférence, évidemment, là où il voyagera et vivra le plus économiquement. Des bureaux et des agences innombrables le renseignent parfaitement à ce sujet. Si le touriste évite les pays qui l'accableroient de taxes directes, il évitera tout autant ceux où on le frapperà d'une autre manière, par le coût des transports et par le coût de la vie.

Chacun sait que nous pratiquons chez nous la deuxième politique. Sous prétexte de sauvegarder les intérêts de l'agriculture, on renchérit la vie à tel point par des mesures protectionnistes que l'hôtellerie suisse ne sera bientôt plus en état de lutter contre les tarifs de l'hôtellerie étrangère. Sous ce rapport, qu'on se le dise bien en haut lieu, elle est à bout de souffle. D'un autre côté, les tarifs de nos chemins de fer contribuent pour leur large part à éloigner les étrangers

de notre pays comme à empêcher les déplacements du touriste indigène.

Déjà une campagne est amorcée pour détourner de la « Suisse chère » les grands courants touristiques et ces premières tentatives ne sont que trop favorisées par notre politique économique erronée. Nous sommes en train de tuer la poule aux œufs d'or et notre agriculture, qu'on aura voulu protéger par des mesures mal choisies au lieu de lui apprendre à s'adapter aux conditions modernes, en subira les conséquences aussi bien que l'industrie et le commerce. Mg.

Pétition pour la réduction des taxes ferroviaires

La cherté de nos tarifs ferroviaires suisses, notamment de ceux qui concernent les voyageurs et les bagages, est ouvertement critiquée depuis longtemps. Dans les milieux de la Société suisse des hôteliers, organisation centrale de la branche économique dont la prospérité dépend le plus étroitement du mouvement touristique, le problème des tarifs de transports a été à maintes reprises l'objet d'études et de discussions. Toujours on a été amené à souligner à ce propos les désavantages et les dangers, pour le développement du tourisme, soit international, soit interne, d'une politique de tarifs ferroviaires exagérée dans ses préventions. Les constatations et les expériences faites dans l'hôtellerie ont été résumées dans une pétition dûment motivée de la S. S. H., en date du 10 mars 1930, à la Direction générale des Chemins de fer fédéraux. Les postulats suivants y sont formulés :

1. Les surtaxes d'express devraient être supprimées ou du moins réduites dans toute la mesure du possible dès le début de l'année 1931.

2. Les taxes pour le transport des bagages devraient être abaissées dans une forte mesure.

3. Les abonnements généraux de huit jours introduits l'année dernière devraient être supprimés ou être rendus valables pour une durée beaucoup plus longue.

4. Les billets de sport introduits cet hiver devraient être introduits également pour la saison d'été, avec la possibilité de les utiliser aussi le lundi.

5. Il y aurait lieu de soumettre à une révision le régime appliqué actuellement dans les grandes gares aux commissionnaires portefaix, aux portiers d'hôtel et aux représentants des bureaux de voyages.

Le tourisme en Suisse et la Tchécoslovaquie

Un jeune Suisse romand fixé à Prague a adressé dernièrement à l'Agence télégraphique de Lausanne une lettre fort intéressante dont nous reproduisons ici les principaux passages.

Comme toutes les autres industries, le tourisme est devenu actuellement un champ de lutte où la concurrence et les intérêts de toutes sortes s'affrontent dans une guerre constante. La Suisse, qui autrefois occupait dans le domaine du tourisme une situation privilégiée, la voit disputer ardemment aujourd'hui par divers pays qui ont, eux aussi, des curiosités à faire visiter, des hôtels à remplir, des plages à animer. Les indécis à la recherche d'un endroit où passer leurs vacances sont sollicités de tous côtés par des affiches et des prospectus comme par les alléchantes propositions des agences de voyages. Tous les pays font maintenant une propagande plus ou moins intense.

Pour la Suisse, l'Office du tourisme, le Service de publicité des C. F. F. et leurs multiples agences à l'étranger s'accordent admirablement de cette tâche. On ne se rend pas toujours compte des efforts et de l'activité que ces agents doivent déployer, jour après jour, pour que nos entreprises de transports et nos commerces touristiques voient arriver en nombre le public voyageur, pour que nos hôtels puissent se déclarer à peu près satisfaits de leur saison, pour que les pensionnats reçoivent leur contingent habituel d'élèves.

Aussi prend-on connaissance avec un vif intérêt, chez nous, des détails de ce travail de propagande. En voici un exemple.

En Tchécoslovaquie, la Suisse jouit, en tant que pays de tourisme, d'une réputation particulièrement favorable. Fréquemment les grands quotidiens publient sur la Suisse des articles fort bien documentés et accompagnés de vues caractéristiques. Plusieurs d'entre eux ont organisé ces deux dernières années des voyages d'une quinzaine de jours en Suisse pour y passer les fêtes de Noël dans nos centres les plus réputés de sports d'hiver. Dans toutes les grandes gares, dans les bureaux et les vitrines des agences de voyages et même dans plusieurs banques on trouve nos affiches suisses de propagande touristique.

Mais cette distribution d'affiches, d'illustrations, de prospectus, etc. ne se fait pas toute seule. Une Suissesse, Mlle Fallet, qui dirige à Prague le bureau de l'Office suisse du tourisme, remplit cette difficile tâche avec un patriotique dévouement. Elle a su gagner la sympathie des milieux intéressés au tourisme et s'attacher la collaboration de personnalités connues. Parmi ces dernières, il faut citer tout spécialement M. le professeur Guiraud, président du Cercle français de Prague. Pour le seul plaisir de parler de la Suisse qu'il aime beaucoup et connaît parfaitement, il a donné au cours de cet hiver plusieurs conférences sur le Valais, l'Oberland bernois, les rives du Léman, Lausanne, Genève, les routes alpestres, les chemins de fer de montagne, etc. M. Guiraud a illustré tous ces sujets de nombreuses projections, devant un auditoire jamais lassé, aussi bien à Prague que dans les principaux centres de la Tchécoslovaquie où on lui a demandé de répéter ses conférences.

Parler avec admiration et compétence d'un pays dont on n'est pas citoyen, décrire la poésie de ses sites, évoquer les charmes de ses vallées et la majesté de ses montagnes, vanter les travaux d'art de ses ingénieurs, donner en exemple la sagesse de ses institutions, voilà ce que fait M. Guiraud dans chacune de ses causeries, avec une conviction si sincère qu'elle est vite communicative et dans une langue si parfaitemen agréable que son public est rapidement conquise. Cette œuvre est d'autant plus méritoire qu'elle est entièrement désintéressée. Par son éloquence,

M. Guiraud a certainement donné à beaucoup de ses auditeurs le désir de voir la Suisse. Nous tenions dans ces lignes à lui en rendre hommage et à lui exprimer publiquement l'admiration de tous ceux qui ont eu le privilège de l'entendre parler de notre patrie.

A. T.

La loi grisonne sur le repos hebdomadaire

Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Dr Ganzoni a eu lieu le mercredi à St-Moritz une conférence entre la Société des hôteliers des Grisons et les organisations du personnel, en vue de la conclusion d'un arrangement pour l'application dans l'hôtellerie de la loi grisonne sur le repos hebdomadaire. Des représentants officiels des diverses stations y prenaient également part. Les délibérations ont abouti à une entente sur tous les points en suspens. Les résultats des pourparlers seront consignés dans un accord social, lequel, après ratification par les instances compétentes, sera publié et affiché dans les hôtels. D'un document officiel obligeamment mis à notre disposition, nous extrayons les détails suivants sur les décisions prises.

En ce qui concerne le premier point non encore tiré au clair, celui de la *répartition des congés pendant la haute saison*, l'assemblée a accepté la dernière proposition du personnel, d'après laquelle le temps de repos hebdomadaire garanti pendant cette période, deux demi-journées ou une journée pour deux semaines, peut être réparti à volonté pendant ces deux semaines. Une demi-journée de congé peut être comprise dans l'intervalle ininterrompu de 10 à 17 heures. Dans les cas urgents, le Département compétent à la faculté d'accorder des exceptions, moyennant exposé des motifs et indication des arrangements pris.

En ce qui concerne le *contrôle des congés*, le système du livre de contrôle sera modifié par l'introduction d'un formulaire approprié. On envisage l'exercice du contrôle par les organes communaux. Après avoir entendu les représentants des stations et la police cantonale, le gouvernement promulguera les prescriptions nécessaires à ce sujet dans les clauses d'exécution de la loi. Les organes chargés du contrôle auront le droit de réclamer toutes les trois semaines la documentation y relative. Les hôtels sont

LE SEUL produit alimentaire dont le prix ait baissé cette année est le Raisin de Corinthe
COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE, GENÈVE

Wolldecken, Steppdecken, Daunen - Steppdecken, Duvetsdecken u. Kissen



Umarbeiten von Duvets in la. Steppdecken, ebenso Neuberzüge von alten Steppdecken etc.

Stepdecken u. Bettwaren-Fabrik
A. Staub & Cie.
Seewen (Schwyz)

In Davos ist in schönster, sonnenreicher Kurlage ein

Chalet

als Pension eingerichtet, gut möbliert, mit ca. 20 Betten und mit ca. 2500 m² Bauland, sofort billige zu verkaufen; ebendaselbst ist ein

2 Familienhaus

„Engadiner Styl“, komfortabel eingerichtet, mit ca. 3000 m² Bauland abzugeben. Zahlungserleichterungen möglich. Ev. käme Tausch in Frage. Ausführliche Auskunft erteilt: Immobilienbüro Merkurius, Davos-Platz.

TEPPICHE · DECKEN · DEKORATIONSSTOFFE ASSORTIET GESCHMACKVOLL



w. Geelhaar
Bern
GEGR. 1860
THUNSTRASSE 7

Gross-Café-Konzert

mit American-Bar u.
Billards

moderne freundliche Räume, an
ganz prima Lage einer bedeutenden
Kantons-Hauptstadt

zu verpachten.

Nötiges Kapital für die Übernahme
des Inventars etc. ca. Fr. 25.000.—
Für geschäftstüchtige Fachleute
gute Existenz Rendite nachweisbar.
Anfragen unter Chiffre N 0 2477
an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotel I. Ranges

(neuerbaut) 85 Zimmer (grosse Säle 250 m²) mit ganz ausserordentlichen Geheimnissen und Erlebniswerten, möglichster familienfreundlicher Behandlung zu verkaufen oder Partizipation. Nähe Schweizergrenze in ganz bedeutendem Industriegerüst. Zukunft. Nötiges Kapital 250.000 Sch. Fr. Nie wiederkehrende Gelegenheit. Offerten unter Chiffre P. F. K. 527 befördert Rud. Mosse, Basel, Marktplatz 18.

Hôtel à vendre

Dans important centre de la Suisse orientale à vendre, pour cause de santé, hôtel-restaurant, situé au centre des affaires et d'ancienne renommée. Excellente affaire pour chef de cuisine ayant aussi connaissance des langues, Prix 150.000 Fr., comptant 47.000 Fr. Entrée de suite du côté à convenir. S'adresser par écrit sous Chiffre H. T. 2416 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.

Hotel-Restaurant

mit ökonomisch gebaute, in industriel. Vorortgemeinde der Stadt Zürich, mit grosser Gartenwirtschaft und reichhaltigem Mobiliar zu verkaufen. Interessenten wollen sich melden unter Chiffre JH 13873 Z an Schweizer Annoncen A. G. Zürich, Bahnhofstr. 100.

Restaurateur ou gérant
On offre à louer, à Neuchâtel, pour sept. 1930
1 grand restaurant Tea-Room

actuellement en création au bord du lac, dans une magnifique situation et auquel pourra être adjointe, ultérieurement, une exploitation d'hôtel. Les personnes du métier, bien recommandées, de toute première force, et disposant du capital nécessaire, sont priées de s'adresser, pour tous renseignements à l'Etude des Notaires Petitpierre & Holz, à Neuchâtel.

HOTEL'S

Jahres- und Saison-Geschäfte

vermittelt
die führende, seit über 25 Jahren bestehende Spezial- und Vertrauens-Firma:

G. Kuhn, Zürich

Hotel-Immobilien

56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen

Strenge Diskretion

Zu verkaufen grosses Saalgeschäft

in industriereicher Stadt. Offerten unter Chiffre U 20651 U an Publicis Bern.

Per sofort gesucht

Hotel oder Einfam'haus

oder grissere Wohnung. Späterer Kauf nicht ausgeschlossen. Von besseren Geschäftleuten. Offerten mit Preisangabe an Villa Hadlaubstrasse 138, Zürich 8, oder Tel. Limmat 25.93.

Von Selbstreflektant zu pachten gesucht in fremdenverkehrsr. Gegend d. Schweiz, nachweisbar rentables, gutfrequenterntes

Café, Restaurant oder Hotel-Pension
m. Jahres od. 2 Saisongesch. bevorz. ca. 20-40
Betten, neuzeitl. einger. Ev. Kauf. Auf. off. mit
auss. Preis u. H 2490 an die Hotel-Revue, Basel 2.

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS

Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Am grössten Eisenbahnknotenpunkt der Zentralschweiz wird umständlicher ein gut frequent.

Hotel

mit ca. 45 Betten, fliessendes Kalt- und Warmwasser, Lift, Zentralheizung, grosses Restaurant, Speisehaus, verschiedene Vereins- und Gesellschaftssäle etc. sofort verkauft. Das Hotel befindet sich am Bahnhof u. ist eines der schönsten Geschäfte am Platze. Minimal-Anzahlung Fr. 100.000.—. Offerten von nur seriösen Interessenten erbeten unter H 69 an H. Schulthess, „Veritas“ Bern.

NICE

HOTELIERS qui désirez vous installer sur la Côte d'Azur, adressez-vous en confiance à Monsieur Clet qui vous permettra des affaires sérieusement étudiées. Maison spéciale pour ventes et achats d'hôtels. Réferences à la disposition de MM. les clients.

CLET, 4, Rue Honoré Sauvan, Nice.

Frigidaire Eisschränke

komplette Ausrüstung mit Motor, wie neu,
zu verkaufen

Grand Hotel Adelboden.

Prix Frs. 3.75

ARAM
Nouveauté
à couteaux ordinaires et inoxydables.

ARAM donne un franchant parfai son user la lame. Très pratique pour hôtels, pensions, restaurants. En vente dans les principaux magasins de coutellerie et quinellerie.

Seuls fabricants:
Fab. Artes, Départ. Aram — Genève.